



SAINT MATHURIN

LÉGENDE. — RELIQUES, PÈLERINAGES. — ICONOGRAPHIE.

DANS la série d'études que j'entreprends sur *Larchant*, il me faut réserver une place importante au saint auquel cette ville doit sa renommée et la plus grande partie de son intérêt, à *saint Mathurin*¹, dont les reliques vénérées à Larchant pendant tout le moyen âge attireraient, à certains jours, une véritable affluence de pèlerins.

Mon travail se divisera naturellement en trois chapitres.

Dans le premier je résumerai, comparerai et discuterai ce que les hagiographes et les liturgistes nous ont conservé touchant la vie de ce saint personnage; ce sera, si l'on veut, l'histoire critique de son histoire, *illustrée* suivant l'expression consacrée de la reproduction des plus anciennes gravures le représentant.

Dans le deuxième, je réunirai des détails histo-

1. Je conserve ici l'orthographe reçue généralement, tout en avouant que j'ignore pourquoi l'on n'écrit plus : *Maturin*, comme autrefois. J'aurai d'ailleurs l'occasion de revenir sur la question onomastique.

riques sur les reliques de saint Mathurin, leurs diverses translations, les miracles qu'on leur attribue et la dévotion dont elles furent l'objet à Larchant et ailleurs.

Dans le troisième enfin, peut-être le plus intéressant, je donnerai, aussi complète qu'il me sera possible, l'iconographie ancienne du personnage : statues et statuettes, vitraux, tableaux, plombs, groupant ici tous ceux que j'ai pu recueillir de ces petits monuments archéologiques connus sous le nom de *méreaux, médailles et enseignes de pèlerinages*. Quoique mon butin ne soit pas dès à présent absolument pauvre, je compte un peu, pour enrichir ce dernier chapitre, sur la bienveillance de mes confrères en archéologie, et surtout des membres de notre jeune Société. Peut-être voudront-ils m'aider à mener à bien la tâche que j'ai entreprise sans trop calculer mes forces, à rendre mon œuvre moins imparfaite en me signalant les objets intéressant mon travail qui leur pourraient tomber sous les yeux et qui auraient chance, sans ce secours, d'échapper à mes recherches consciencieuses, mais forcément limitées¹.

1. Je dois dès à présent exprimer toute ma reconnaissance à M. Léon Dumuys, qui m'a ouvert de la plus gracieuse façon les collections du musée historique de l'Orléanais, dont il est le directeur-adjoint; au Père Guill. van Hooff, bollandiste, qui a bien voulu me signaler plusieurs manuscrits; à MM. les bibliothécaires de Chartres, de Douai et de Toulouse, et en général à toutes les personnes qui m'ont honoré de leurs communications; enfin à notre secrétaire, M. H. Stein, qui a mis à mon service, avec une excessive complaisance, les ressources de son érudition.

I.

LÉGENDE.

« La tradition nous a transmis de siècle en siècle la légende historique de *saint Mathurin*, qui a été reçue depuis le moyen âge jusqu'à nos jours par des historiens recommandables, des auteurs estimés et de graves théologiens. De plus, elle a été en quelque sorte consacrée par les évêques diocésains chargés de prononcer sur les traditions religieuses de leur diocèse. A la vérité, nous ne connaissons point de textes authentiques et contemporains de l'origine de cette légende, mais nous n'en connaissons pas non plus qui lui soient contraires, et rien n'autorise par conséquent à la rejeter. »

Ces lignes, placées par Stanislas Prioux¹ en tête d'un travail sur Notre-Dame de Liesse, s'appliquent d'une façon tellement exacte à la légende de saint Mathurin, que nous n'avons eu, pour nous les approprier, qu'un nom à changer.

Aucun texte, en effet, n'a encore été trouvé datant avec certitude du iv^e ou du v^e siècle et fournissant quelques renseignements sur saint Mathurin. Il nous faut descendre jusqu'au ix^e siècle, jusqu'au Martyrologe d'Usuard pour lire, au 1^{er} novembre, cette brève mention² : *In pago Vuastinensi sancti Maturini confessoris.*

1. *Revue archéologique* (1860), t. II, p. 53.

2. *Biblioth. nationale*, manuscrits, fonds latin, no 13745. Notons en

Et pourtant l'existence de saint Mathurin nous paraît historiquement démontrée et nous croyons même que l'on peut accepter comme vrais, au moins comme vraisemblables, certains détails de sa vie.

C'est qu'à partir de cette mention, nous suivons, si nous pouvons ainsi parler, la trace de saint Mathurin jusqu'à nos jours. Sa légende, le seul sujet que nous voulions traiter dans cette première partie, sa légende se lit dans de nombreux manuscrits, dont l'un au moins est du x^e siècle; les lectionnaires, les missels et les bréviaires de Sens, de Paris et d'autres diocèses racontent son histoire; des évêques et des papes légitiment, en la réglementant, la dévotion dont son tombeau est l'objet; enfin nous retracerons, presque sans lacunes, les vicissitudes de ses reliques.

D'un autre côté, on n'a encore produit aucun document établissant la fausseté des actes que nous possédons. De simples conjectures ne sauraient être opposées à des textes anciens, même suspects. Mais l'incertitude dans laquelle nous sommes de l'origine première de ces textes nous oblige à la plus grande réserve dans nos conclusions. C'est à établir la *possibilité* historique des faits qu'ils nous révèlent, l'accord *possible* de ces faits avec les données de l'histoire, que nos efforts tendront dans le présent chapitre.

passant que ni *Bède*, ni *Adon* ne parlent de notre saint. Le martyrologe romain se borne aux six mots d'Usuard, et Baronius ajoute dans ses *Annotations* (Anvers, 1589) : *Usuardus de eodem hac die. Ejus vitæ acta habet Mombritius, tom. 2 et Petrus (de Natalibus) in catalogus, lib. 10, cap. 6. Vixisse fertur temporibus Maximiani imperatoris.* Le *Martyrologe universel* de Chastelain (Paris, 1709), ouvrage très estimé, donne, sans commentaires, le texte d'Usuard.

Les textes qui nous ont transmis l'histoire de saint Mathurin peuvent se classer en deux familles : la *Légende* et ce que l'on appelle la *Vita brevis*.

La légende nous est fournie, comme nous venons de le dire, par bon nombre de manuscrits et notamment par un manuscrit du x^e siècle (Bibliothèque nationale, ancien fonds latin, n° 5568, f° 71). C'est ce texte que nous retrouvons avec de nombreuses mais insignifiantes variantes dans la plupart des recueils hagiographiques manuscrits¹. C'est lui aussi qui fournit la matière des récits liturgiques postérieurs. Ainsi le premier quart en est transcrit dans un *Bréviaire de Paris* du xv^e siècle², et il inspire au moins les leçons du *Bréviaire de Sens* imprimé

1. Voici une liste de ces manuscrits que nous n'avons pas la prétention de donner comme complète et définitive, mais seulement comme le résultat de nos recherches à ce jour :

Biblioth. nationale, mss, fonds latin, 5568, f° 71 ; 5283, f° 85 ; 5343, f° 94 ; 11884 et 13089 fragments ; 15436, f° 104.

Biblioth. de Douai, mss, n° 838, f° 17. M. Rivière veut bien m'écrire : « En tête de la vie du saint se trouve une figurine, mais dépourvue de tout caractère et de mérite spécial. »

Biblioth. de Saint-Omer. Le catalogue des mss. de cette bibliothèque, dressé en 1845 par M. Michelant, n'y mentionne aucune vie de saint Mathurin. Pourtant le P. van Hooff, qui achève pour les *Acta Sanctorum* une étude sur notre saint, m'envoie cette indication : « Codex Audomarensis, folio maximo. » Or, en 1770, les Bollandistes signalent déjà une vie de saint Mathurin dans les manuscrits de Clairmarais et ces mss. sont passés depuis, au nombre de 116, dans la biblioth. de Saint-Omer.

Biblioth. de Chartres, n° 479 anc., f°s XIX à XXVIII.

Biblioth. de Toulouse, n° 82, f° 231.

Biblioth. d'Orléans, n° 167. La partie de ce mss., du xi^e siècle, qui contient la vie de saint Mathurin, a été enlevée par Libri, et forme aujourd'hui, avec d'autres fragments, le n° 35 du fonds Libri dans la collection Ashburnham. Nous n'avons pu obtenir aucun renseignement sur ce texte ; nous ne faisons donc que supposer qu'il copiait le n° 5568 de Paris.

Biblioth. de Bruxelles, n° 7460.

2. *Biblioth. nationale*, mss., fonds latin, n° 10485, f° 493.

à Paris vers 1519 et revu par Nicolas du Puy. Le réviseur, en en conservant des membres de phrases tout entiers, a seulement eu soin d'en supprimer les plus évidentes erreurs. Le *Bréviaire* (de la Trinité) *de Saint-Brieuc*, imprimé à Rennes en 1548, contient, en neuf leçons¹, une vie de saint Mathurin; les huit premières nous donnent le premier tiers de la légende, et la neuvième résume brusquement les deux derniers. C'est ce texte enfin que le rédacteur de l'*Office de saint Mathurin*² a suivi pas à pas dans les leçons de cet office.

Ce texte si connu n'a pourtant jamais été publié intégralement. Il a seulement été traduit, imité, paraphrasé, d'abord par un curé de Larchant nommé *Jehan*, qui en a tiré une « *Vie hystoriée* » imprimée à Paris en novembre 1489, chez Jacques Nyverd, rue de la Juiverie, à l'Image Saint-Pierre³; puis par

1. Un bréviaire des Trinitaires d'Espagne, de 1526, donne saint Mathurin, dans le calendrier, au 1^{er} novembre, cette mention : *IX lect.* La légende est aussi divisée en neuf leçons dans le manuscrit de Chartres.

2. Nous ignorons la date de cette rédaction; nous n'en connaissons qu'une fort belle copie manuscrite exécutée en 1724 par Estienne Julien, maître d'école et chantre de Larchant. — Il est bien entendu d'ailleurs, qu'à propos de chacune de ces citations de livres liturgiques, il faut sous-entendre : dans l'état actuel de nos connaissances. Car, ainsi qu'on le verra, nous sommes loin de considérer la légende du x^e siècle comme le texte primitif.

3. Bellier de la Chavignerie a reproduit *in extenso*, en tête de ses Chroniques de saint Mathurin de Larchant, cette rarissime plaquette dont l'unique exemplaire connu est conservé à la bibliothèque de l'Arsenal à Paris, sous le n^o 11598, H. Mais il ne paraît pas avoir connu une édition postérieure conservée à la même bibliothèque sous le n^o 11597. Cette réimpression est augmentée d'un long récit de miracle par un autre curé de Larchant. Nous en reparlerons dans la deuxième partie de ce travail. Cette seconde plaquette est unique comme la première. A propos de curiosité bibliographique, signalons la suivante à nos confrères, en les priant de bien vouloir nous faire part des indices qu'ils pourraient re-

l'éditeur français des *Fleurs des vies des Saints* du P. Ribadeneira¹. Cette légende est fort longue et nous ne nous sentons pas le courage d'en imposer la lecture. Nous allons la résumer en combinant de notre mieux le texte latin² et les deux traductions que nous venons d'indiquer, réservant les critiques et la discussion pour un peu plus tard.

Au diocèse de Sens, *la plus noble des cités de la Gaule, en un lieu nommé Larchant*, naquit Mathurin. Son père se nommait Marin *et sa mère, Euphémie*; ils étaient de race noble, mais...

..... païens,
Idolâtres pires que chiens.

Mathurin au contraire avait, dès l'âge de douze ans, été instruit et converti par un certain évêque Polycarpe,

cueillir. B. de la Chavignerie donne des extraits d'une vie de saint Mathurin par l'abbé Boyteux, curé de Larchant, publiée à Paris, chez Jean Métais, en 1640, sur les conclusions conformes des docteurs et chanoines de Notre-Dame de Paris, M^{rs} Chatelain et Martineau (7 décembre 1639). Le 9 décembre 1639, l'abbé Boyteux recevait du Chapitre 30 livres pour l'indemniser des dépenses occasionnées par cet ouvrage. (Arch. nationales, LL. 435, fo 128.) Or ce livre dont l'existence paraît prouvée, qu'un de nos contemporains a vu et cité, ce livre est *introuvable*. Il ne figure dans aucune bibliographie et n'existe dans aucune bibliothèque publique de Paris. Nous l'avons même cherché sans succès en province et dans plusieurs bibliothèques privées.

1. L'édition espagnole (Madrid, 1601) ne donne pas saint Mathurin. Il existe de ce livre d'assez nombreuses éditions françaises. Voici le titre — abrégé — de celle que nous avons suivie : *Les Fleurs des vies des Saints*, par le R. P. Ribadeneira, S. J., *auxquelles ont été ajoutées les vies de plusieurs saints de France*, par M. André du Val, etc. — (nouvelle édition revue et augmentée, etc.), — *le tout à présent remis dans la pureté de notre Langue Française*, par le sieur Rault (Rouen, 1683), t. II, p. 527.

2. On trouvera presque certainement ce texte latin au 1^{er} volume de novembre des *Acta Sanctorum* des Bollandistes, qui doit paraître dans le courant de cette année 1886.

Un saint homme bien renommé
qui prêchait et enseignait dans la contrée.



N° 1. — Fac simile d'un des xylographes de la vie de saint Mathurin. — Paris, 1489. Les nos 2, 3, 5, 6, 7 ont la même origine; le no 4 est tiré de l'édition de 1531.

« Toutefois il ne se déclarait pas chrétien pour éviter la haine de son père. » Mais il ne cessait de demander à Dieu

Avec mains jointes et grans pleurs

la conversion de ses parents. Un jour il entend une voix qui lui dit : O Mathurin, mon fidèle serviteur, tes prières vont être exaucées. » Sa mère survient à ce moment même et, comme poussée par la grâce

divine, lui dit : — Que gagnerions-nous, ô mon fils,
à croire au Christ?

Mathurin lors luy respond,
Les biens que les chrestiens ont,
Qui servent Dieu dévotement;
En la fin ils ont sauvement
Joye sans fin, toujours lyesse...

« Cependant Marin, son père, survint aussi qui
entendit paisiblement les remontrances de sa femme
et les prières et prédications de son fils... » C'est
qu'il avait eu

Comme une révélation
De Dieu...
Dedans son lict, comme en dormant,

il avait vu

Son fils Mathurin qui estoit
En ung grant parc où il gardoit
De brebis à grant habondance¹.

Polycarpe, prévenu en hâte par Mathurin de ces
bonnes dispositions, baptisa, peu de jours après,
Marin, sa femme Euphémie,

Et tous leurs gens entièrement.

Puis un peu plus tard, le même Polycarpe

Fist le bon saint Mathurin prestre...
Si n'avoit-il que vingt ans d'âge,

1. Pour ne pas allonger plus que de raison ce premier chapitre, nous
remettons à celui de *l'Iconographie* ce que nous avons à dire sur une
tradition encore vivace à Larchant et qui veut que saint Mathurin ait été
berger.

Mais il estoit prudent et sage
Et d'un très bel entendement...



Ensuite « *ce bon évêque le laissa en sa place
pendant qu'il s'achemina pour aller à Rome, pen-
dant lequel voyage il mourut au Monstier des
Martyrs saint Maurice et ses compagnons, près de
Savoie*¹. »

En ce tems vint grand' maladie,
A Rome et grant épydimie
Et gens tout pleins d'infection...
Borgnes, bossus et contrefaitz,
Aveugles et meseauz² parfaits,
Fièvres, langueurs de maulz chargés,

1. Le bourg de Saint-Maurice, où eut lieu le martyr de Maurice et de ses compagnons, est en Suisse (Valais). Le Saint-Maurice, de Savoie, n'a jamais eu d'abbaye.

2. Léproux.

Pleins de diables tous enragés,
Mesme la fille à l'Empereur
Maximien, persécuteur
Des chrestiens, fut tourmentée,
Du dyable aussi persécutée,
Devint folle démoniacle;
Le dyable fist son habitacle
En son corps pour la tourmenter.
On l'en cuyda bien hors bouter
Par force d'un enchantement,
Mais le dyable dist haultement
Par contrainte que de ce corpz
Jamais ne sortiroit dehors
Tant qu'un saint homme, Mathurin,

ne serait venu de Gaule pour le chasser.



Les Romains faisaient monter jusqu'à l'Empereur
leurs larmes et leurs cris, le suppliant d'envoyer en
Gaule chercher cet homme qui pouvait les secourir
tous et guérir la princesse. Maximien se décide à

envoyer des soldats à la recherche de Mathurin. En arrivant aux frontières de la Gaule, cette ambassade se partage en trois troupes, afin de parcourir plus vite toute la contrée.

A Larchant les ungs arrivèrent,
Qui saint Mathurin y trouvèrent,
Le saluèrent humblement,
Si fist-il eulx pareillement.

Le saint, prévenu par un ange la nuit précédente, savait déjà ce que les soldats lui venaient demander. Il consent à les suivre. « Mais avant que de partir, il fit jurer à ces messieurs Romains que s'il avenoit qu'il trépassât à Rome, en allant ou en venant, ils reconduiroient son corps jusqu'au lieu même où ils l'avoient trouvé priant et résidant. »

Ils partent pour Rome, mais Mathurin

Voulant aller voir la chapelle
De Monseigneur saint Honoré,
Dans l'une des îles de Lérins,
S'endormit dans le vaisseau.

Il s'élève alors une violente tempête; une troupe de diables s'abattent sur le vaisseau qui est près de s'abîmer. Ses compagnons effrayés l'éveillent, le suppliant de les sauver.

1. Cette préoccupation du saint de s'assurer où dormir son dernier sommeil a un cachet d'antiquité trop prononcé pour avoir été inventée. Nous le notons en passant. Les premiers chrétiens n'étaient pas à ce sujet plus indifférents que les païens, et nous trouvons dans les plus anciens livres de discipline des prescriptions relatives aux sépultures. Nous ne sommes pas éloigné de penser qu'elles se rattachaient à la croyance au Jugement dernier et à la Résurrection des corps.

« *Elevans oculos in cælum, ingenuit et ait : Deduc me Domine in viâ tuâ et ambulabo in veritate tuâ'...* »

Tout à coup cessa la tempête...

En débarquant dans l'île de Saint-Honorat, Mathurin rencontre deux hommes qui le saluent : Benedictus qui venit in nomine Domini, etc... et disparaissent.



Ses dévotions faites en la chapelle de Saint-Honorat ou Honoré, il continue son voyage et arrive enfin à Rome où il est reçu avec acclamations. Mais,

1. Nous conservons le commencement de quelques-unes des nombreuses et longues prières que le narrateur introduit dans son récit, afin de mieux faire sentir le procédé de composition. On le constatera du reste un peu plus loin.

se mettant à genoux avec tout le peuple, il « fit oraison pour eux à Dieu, Père de miséricorde, laquelle étant finie », *Amen*, répondent les Romains.

Son oraison là accomplie,
De la Grace de Dieu remplie,
Fut la commune entièrement.
De toute leur peine et tourment,
De toutes maladies quelconques
Furent sains et guaris adoncques.

L'Empereur, prévenu de son arrivée, le fait amener en son palais, le reçoit avec de grands honneurs, ayant auprès de lui toute sa noblesse et lui dit : « Si tu peux délivrer ma fille du démon qui la tourmente, je te donnerai une grande somme d'argent. » Le saint homme répond : « Non in me sed in Domino est virtus sanitatis, etc... »



Cependant « pour ne mécontenter pas l'Empe-

reur, » il accepte ses présents et distribue aussitôt cet argent aux pauvres.

Lors fut la pucelle amenée...
De l'huile tantost demanda ;
Et ainsi qu'il le commanda
On luy en apporta à coup,
Non pas qu'il en eut prins beaucoup
Mais un peu, laquelle il bénit,
Et dedans la bouche luy mit,
Luy faisant la croix seulement,
Fut délivrée de tourment.



« Depuis, saint Mathurin demeura dans Rome l'espace de trois ans continuels : pendant lequel temps il visitoit les sépulchres et les châsses des saints apôtres et martyrs de Jésus-Christ, jeûnant, faisant aumônes sans cesse, secourant par compassion et charité chrétienne les malades, jettant les

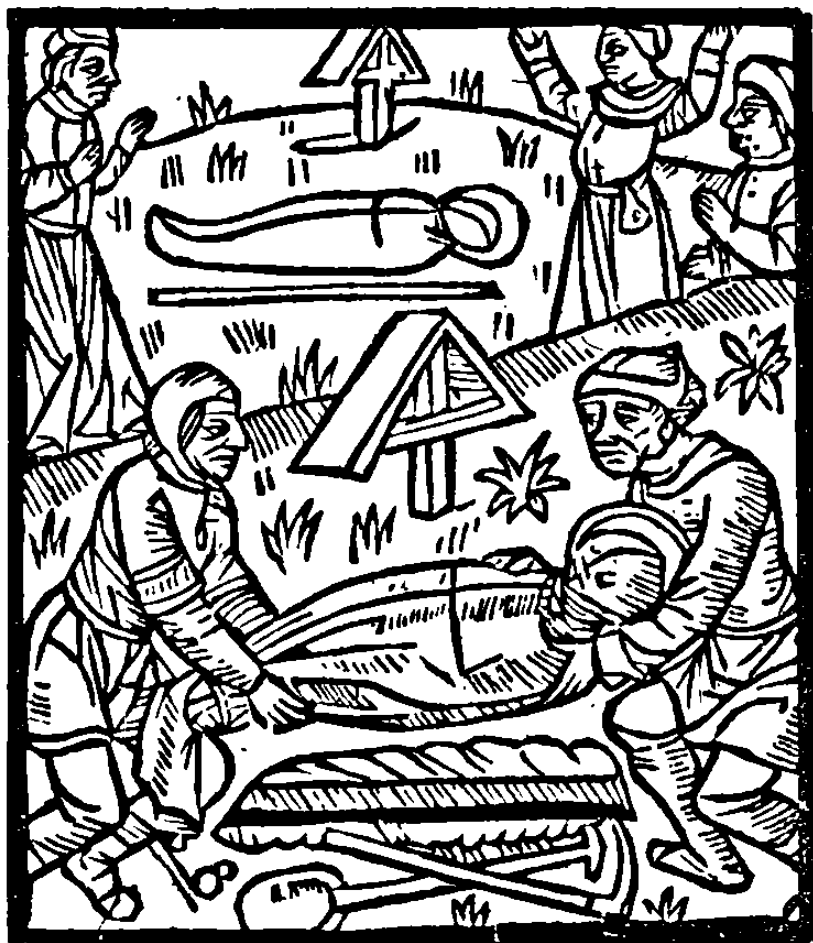
diabls hors des corps et faisant plusieurs autres miracles et bonnes œuvres en nombre infiny... »

Puis lui-même, atteint de fièvres, rendit son âme à Dieu le jour des kalendes de novembre. L'Empereur ordonna de l'enterrer avec honneurs et diligences ;

Très grand service lui fist faire.

Mais le lendemain,

Il fust trouvé tout déterré
Ensevely dessus la terre.



Stupeur des assistants. Un des soldats qui l'avaient été chercher en Gaule se souvient du serment que le saint avait exigé.

Ceci fust à l'Empereur dit,
Lequel tost et sans contredit
Commanda qu'il fust ramené...

Et le fist à Larchant conduire
Par des plus grands de son empire...
Après qu'à Larchant il fut mis,
Rendu au lieu de ses amys,
Fut solennellement inhumé...

Après cela chacun s'en retourna à Rome, excepté quatre bons catholiques venus avec ce corps bienheureux de Rome : scavoir Antoine le Diacre, le damoiseau Félix, filleül de saint Mathurin, qu'il avoit même baptisé à Rome avec deux jeunes filles vierges, très dévotes et religieuses, l'une nommée Anastasie et l'autre Grégoria : ils avoient tous résolu par vœu irrévocable de demeurer le reste de leur vie à faire l'Office divin au sépulchre du saint. De fait ils y trépassèrent et leurs corps furent enterrez à Larchant, proche de son tombeau où alors et depuis aussi beaucoup de miracles furent faits dont tout le monde parle.

Voilà la légende réduite à ses traits principaux, dépouillée de ses détails oiseux, de ses citations des saintes Écritures, etc.; passons à la *Vita Brevis*.

Nous en connaissons deux rédactions anciennes : celle de Vincent de Beauvais dans son *Speculum historiale* et celle de Pierre de Natalis dans le *Catalogus Sanctorum*. C'est la version de Vincent de Beauvais que Mombrice a insérée textuellement dans ses *Vitæ Sanctorum*. C'est elle encore que l'on trouve, — mais avec deux variantes intéressantes, — dans un manuscrit du xv^e siècle conservé à la bibliothèque de l'Université d'Utrecht¹. Les historiens du

1. Ex cod. Pergameus, folio minori, *Bibliotheca Universitatis Trajec-*
IV. 2

xviii^e siècle, comme nous le verrons tout à l'heure, ont connu cette version, mais ils l'attribuent à Mombrice, de deux siècles postérieur à Vincent de Beauvais.

La voici¹ :

Passio sancti Maturini martyris (sic).

Ex gestis ejus : Fuit etiam sanctus Maturinus diocesis Senonensis accola, cujus pater Marinus ex præcepto Maximiani Christianos persequabatur : sed filius, a pueritia Christi discipulus², de parentum perditione dolens, pro eorum conversione Deum exorabat. Et audivit in somnis vocem dicentem sibi : « Maturine famule meus, ecce quod fideliter petisti, efficaciter impetrasti. » Qui consurgens³ gratias egit et mater ejus divino instinctu admonita supervenit, dicens : « O fili, quid nobis erat commodi si, ut frequenter postulas, credam in Christum? — Magnum, inquit, cum et corpus innovatum⁴ fuerit gloria resurrectionis, et anima per gratiam baptismatis⁵ agnitione veritatis. » Cumque illa piam⁶ suggestionem filii viro retulisset, ille ait : vidi et ego hac nocte in visione, quod hic filius noster ovile quoddam ingressus esset, et multitudinis ovium grex ei traditus fuisset. Ambo itaque a quodam sancto Polycarpo episcopo⁷ susceperunt baptismum, a quo et ipse Maturinus XX^m agens annum ordinatus est in presbyterum. Hic ut fertur, cum post⁸

tensis, no 22. C'est le texte du mss. d'Utrecht qu'on lira au tome 1^{er} de novembre. *Acta Sanctorum* (die I, p. 255). Ce volume n'étant point encore paru, le P. van Hooft, bollandiste, a bien voulu m'adresser une copie de ce texte.

1. *Biblioth. nationale*, mss., fonds latin, no 4897, fo 109. Liv. XIII, chap. CLVIII du *Speculum Historiale*. Ce mss. est du xiv^e siècle.

2. Mss. d'Utrecht : *Christianus occultus*.

3. U. *assurgens*.

4. U. *renovatum*.

5. U. *per baptismum*.

6. U. *Et illam piam*.

7. U. *a quodam episcopo Polycarpo*.

U. *Hic cum propter*.

beati Mauritii sociorumque ejus martyrium, Romanus populus diversis cladibus afficeretur, filia quoque Maximiani immundo spiritu ageretur, et pater magicis artibus ageret¹, ut eam liberaret, clamante Dæmone per os puellæ : « O Imperator, deficient maleficia tua, donec ex partibus Galliæ Maturinus servus Christi veniat, qui precibus suis populum et filiam tuam saluti restituat. Accersitus² ab Imperatore cum militibus Romam perrexit, prius tamen ab eis sacramento accepto, quod si in regionibus illis eum migrare contingeret, corpus ejus terræ humandum ad locum suum referrent. Romam igitur perveniens obvia turba cum gloria susceptus, Imperatoris filiam a dæmonio³ liberavit, alios autem infirmos sibi oblatos curavit, et tandem ipso die kal. novembris lætus Domino spiritum reddidit. Cujus corpus aromatibus conditum cum sepelissent et humatum reliquissent, mane revertentes invenerunt illud super terram rejectum et stupefacti⁴ nesciebant quid agerent. Tunc unus militum qui eum de Gallia adduxerunt, pacti sui reminiscens, causam retulit, et ad locum suum corpus cum honore relatum est jussu Imperatoris, ubi ad ejus sepulchrum Deus multa miracula declaravit. »

Ce texte a été traduit⁵ presque mot à mot au xiv^e siècle; on le lit en effet au f^o 397 d'un manuscrit⁶ de la « *Légende dorée tradlatée de latin en françois par sieur jaques de jenes* de l'ordre des prescheurs, à la requeste de très puissante et noble dame Jehanne de Bourgoingne par la grâce de Dieu royne de France'... »

1. U. *magicis ageret*.

2. U. *Accitus*.

3. U. *a dæmone*.

4. U. *stupescences*.

5. Nous devrions dire : *imité*. Rien ne prouve absolument que la Légende dorée traduise Vincent de Beauvais.

6. *Biblioth. nationale*, mss., fonds français, no 184.

7. On sait que deux princesses de Bourgogne, nommées Jeanne, furent

On en trouve encore une version française presque littérale dans la *Légende des Saints nouveaulx qui ont été prins et colligés en Vincent historial... par maître Julian (Macho) de l'ordre de Saint-Augustin et Jehan Batelier de l'ordre des Jacobins*. (Lyon, Barthélemy Buyer, 1477), in-folio de 127 feuillets¹. Pour celle-ci, il n'y a pas doute; elle suit Vincent de Beauvais, mais paraît ignorer et la Légende dorée et la Légende sénonaise, puisque les traducteurs annoncent avoir extrait de Vincent de Beauvais les Vies des saints qui ne se trouvent pas dans la grande légende.

Pierre de Natalis, qui écrivit en Italie de 1369 à 1372 un *Catalogus Sanclorum*, y donne place au livre X, chapitre 6, à une Vie de saint Mathurin qui n'est qu'une rédaction différente de celle qu'on vient de lire et surtout plus concise que celle-ci. Comme elle est fort courte, nous la donnons en note². On la

reines de France : l'une fut la femme de Philippe le Long; l'autre épousa Philippe de Valois. Toutes les deux sont du xiv^e siècle. Le nom du *translateur* ne peut nous renseigner davantage, car Quetif et Echard (*Script. Ord. Prædicatorum*, I, 727) disent seulement de lui : *F. Jacobus Januensis proindeque Ligur et domus S. Dominici Januæ alumnus scripsisse dicitur librum de modo sciendi*.

1. Il en existe à la bibliothèque nationale (réserve) un exemplaire incomplet. Dans cette version, on fait venir l'Empereur lui-même, à la tête d'une troupe nombreuse, à Larchant chercher Mathurin. Cela vient d'une mauvaise traduction de ces mots : « Accersitus ab Imperatore cum militibus. »

2. De sancto Maturino confessore. — Maturinus confessor apud Senonensem civitatem tempore Maximiani imperatoris claruit. Qui ex patre Marino ejusdem civitatis nobile ac gentile progenitus : qui ex precepto Maximiani christianos persequerebat : ipse clanculum aio solo christianus existens, pro parentum salute ad Dominum exorabat. Audivit a Domino ei ab eo postulata darentur. Et post dies paucos mater ejus ad Christum conversa : dum patri eandem conversionem suaderet. Ille ei respondit in nocte precedente visum acceperat : filio suo in custodia data fuisset ovium

trouvera littéralement traduite en un français assez naïf dans l'édition du *Catalogue des Saints* publiée à Paris en 1523¹.

De ces deux familles de textes, la *légende* et la *vie*, quelle est la plus ancienne? C'est à notre avis la *Vita brevis*.

D'abord c'est la plus courte, et l'on sait qu'en général cette qualité est une preuve d'ancienneté. On écrit d'abord sommairement; on prit des notes, si l'on peut ainsi parler; puis plus tard, à loisir, les moines brodèrent sur ces canevas dépouillés d'agréments, ajoutèrent aux récits primitifs des détails tirés de leur propre fond ou des traditions orales, mirent dans la bouche des personnages des discours à la manière de l'antique et créèrent ainsi ces longues légendes surchargées de textes des Écritures, légendes qu'on lisait peut-être au réfectoire², qui servaient dans tous les cas à l'édification des fidèles

multitudo. Unde ipse Marinus cum uxore et filio Maturino annorum viginti a sancto Polycarpo episcopo baptizati fuerunt. Cum autem diabolus filiam Maximiani imperatoris oppressisset : per os puelle clamaret se a nullo homini nisi a Maturino Senonensi exciendum populum quoque romanum a clade epidemie : qua incurrerat ejusdem meritis liberandum. Imperator ad Senonensem civitatem misit et Maturinum ad se accessit. Qui Romam cum multo honore perductus : prius a comitibus juramentum accepit, ut si eum Rome aut in via mori contingeret, corpus ejus ad propriam patriam reportarent. Veniens ergo Maturinus Romam, imperatoris filiam a demonio liberavit, populo quoque salutem a pestilentia suis orationibus impetravit. Et post hec ibidem in pace quievit kalen. novembris. Cujus corpus dum in quodam tumultu posuissent : die sequenti exumatum invenerunt. Recordati sunt autem promissionis et juramenti, corpus a Roma ad Galliam transportaverunt et ibidem illud jussu imperatoris digno honore condiderunt apud Senonis civitatem; ubi miraculis claret.

Catalogus Sanctorum (Lyon, Étienne Gueynard, 1514), fo 249.

1. *Biblioth. de l'Arsenal*, n° 14083 H. Le tome II contenant le mois de novembre manque à la bibliothèque nationale.

2. *Legenda* : qui doit être lue.

et faisaient, surtout dans le nord, les délices de nos pères¹. C'est sans doute ce qui se sera passé pour saint Mathurin. Nous avons le sentiment qu'il a existé ou qu'il existe encore quelque part, où nous ne l'avons pas su trouver, un texte antérieur au x^e siècle et que de ce texte sont sortis tous les autres. La légende doit être née au x^e siècle et avoir pour auteur un moine de Sainte-Colombe ou de Saint-Pierre-le-Vif, de Sens². Seul un Sénonais a pu écrire en parlant de Sens : *Quæ Galliarum est nobilissima civitatum*. Et nous ne pouvons nous empêcher de rapprocher ces cinq mots de ce texte bien sénonais celui-là : *Quæ illis temporibus sub romani imperii legibus ut ejusdem historie testantur, ditior præ ceteris Galliarum civitatibus gloria*³.

Mais Vincent de Beauvais commence son récit par ces mots : *Ex gestis ejus*. Il a donc ici abrégé un texte plus étendu que le sien, et sans doute la légende qu'il a pu connaître puisqu'il écrivait à la fin du xii^e siècle.

Nous ne pensons pas d'abord qu'il faille s'arrêter à cette rubrique, pas plus qu'au titre même du

1. Nous pourrions appuyer notre manière de voir sur de nombreux exemples et de respectables autorités. Ajoutons seulement que le cardinal Vallerio, évêque de Vérone (xvi^e siècle), dans sa *Rhetorica ecclesiastica*, donne comme une cause d'altération des légendes les amplifications historiques que les jeunes religieux rédigeaient comme devoirs littéraires.

2. Le Martyrologe de Sainte-Colombe de Sens, qui nous aurait peut-être fourni quelque éclaircissement, ne nous est parvenu qu'incomplet des trois derniers mois. V. *Acta Sanctorum*, tome VII, de juin. — Notre hypothèse n'est malheureusement pas pour appuyer la véracité de la légende ; tout le monde sait combien de légendes douteuses, de documents apocryphes sont sortis vers le x^e siècle des monastères sénonais. Nous ne pouvons cependant en conscience en proposer une autre.

3. Actes de saint Savinien. *Biblioth. de Chartres*, mss. n^o 190.

chapitre : *Passio sancti Maturini martyris*. Saint Mathurin, de l'avis unanime, de l'avis même de Vincent de Beauvais, ne fut point martyr¹. Ensuite ne peut-on pas entendre : *ex gestis ejus*, d'après ses gestes ou sa vie? Sans nier d'ailleurs qu'il ait pu connaître la légende sénonaise, nous ne croyons pas que Vincent de Beauvais s'en soit inspiré à l'exclusion de tout autre document; autrement, qu'il n'ait connu qu'elle. Qu'on veuille bien remarquer que le texte de Vincent de Beauvais, celui de Pierre de Natalis et celui d'Utrecht², — ajoutons-y pour mémoire la Légende dorée, — omettent précisément des faits et détails de la légende, tous les trois les mêmes : ceux que nous avons mis en italique dans notre résumé : le nom de Larchant, celui de la mère de saint Mathurin, celui-ci succédant à Polycarpe, la mort de ce dernier au monastère de Saint-Maurice, la visite de Mathurin à l'île de Saint-Honorat, l'histoire de la tempête apaisée et celle des quatre personnages qui gardent jusqu'à leur mort le tombeau du saint. Ne peut-on en conclure que tous les trois suivaient un document ancien ne contenant pas ces détails? Il serait bien extraordinaire qu'ils eussent fait tous les trois, ou quatre, dans la légende, un choix identique sans être guidés par un texte leur inspirant plus de confiance que cette légende. S'ils n'omettaient que les faits manifestement faux, leurs lumières pour-

1. Le moine copiste du manuscrit 4897 a eu ici une singulière distraction, il a écrit : *Passio sancti Maturini virginis*; s'apercevant de son erreur, il a exponctué le dernier mot et a ajouté : *martyris*.

2. Le P. van Hooff, en nous adressant copie de ce dernier, n'eût pas manqué de nous dire qu'il le tirait d'un mss. du *Speculum historiale*.

raient passer pour un guide suffisant; mais les détails indifférents ou vraisemblables, comment expliquer leur absence dans les quatre textes? Si l'on rejette notre conclusion, on est forcé d'admettre que Pierre de Natalis et les autres ont copié Vincent de Beauvais. On est bien en droit d'en douter; car, prenant la peine de récrire entièrement la notice sur saint Mathurin et pouvant connaître la légende du x^e siècle assez répandue, il est remarquable que P. de Natalis n'ait suivi que Vincent de Beauvais en le modifiant en deux ou trois passages.

Mais nous l'admettons. Pierre de Natalis n'avait à sa disposition que le *Speculum historiale*¹; la Légende dorée a traduit Vincent de Beauvais; le manuscrit d'Utrecht contient tout simplement un chapitre de Vincent de Beauvais. Cela prouve-t-il que l'on ne savait rien sur saint Mathurin au x^e siècle; que le moine de Sens, fort capable d'ailleurs d'enjolivements, a créé la légende de toutes pièces? Cela prouve-t-il qu'il n'exista jamais d'Actes sommaires? Et si nous établissons l'existence de ces Actes, ne pourrions-nous pas dire que l'anonyme du x^e siècle et Vincent de Beauvais au xii^e les ont connus et s'en sont inspirés?

Eh bien! il serait hors de propos d'entrer ici dans de longs développements, mais il est *certain* que l'on célébrait dès les premiers siècles la mémoire des saints; que leurs actes étaient lus dans l'assemblée des fidèles au jour anniversaire de leur mort, jour

1. Nous serions mal venu à prétendre que Pierre de Natalis ne connaissait pas le *Speculum historiale*, cet ouvrage étant cité dans le prologue du *Catalogus Sanctorum*.

dit : *natale*; il est certain que l'Église n'établissait point de différence entre les martyrs et les confesseurs. Nous sommes donc autorisé à affirmer, puisque dès avant le temps d'Usuard, — car la mention de son martyrologe révèle un fait existant depuis un temps indéterminé, — puisqu'on célébrait le *natale* de saint Mathurin, que l'on devait ce jour-là lire aux fidèles un texte quelconque racontant la vie du saint. Or c'est ce texte antérieur au ix^e siècle¹, dont l'existence nous paraît aussi certaine que si nous le lisions en ce moment, c'est ce texte qui peut fort bien avoir subsisté jusqu'au x^e et même au xii^e siècle. Qu'il soit aujourd'hui perdu, cela n'a rien qui nous puisse étonner. Connaît-on tous les anciens livres liturgiques? Et notre argument vaudra jusqu'à ce qu'on se soit inscrit en faux contre la mention d'Usuard.

A présent, nous pouvons entrer avec plus de confiance dans la discussion de ce que nous regardons comme des additions du légendaire.

Nous ne dirons rien du nom d'Euphémie qu'il donne à la femme de Marin. C'est un nom d'origine grecque comme celui de Polycarpe, mais nous n'avons aucune raison pour l'admettre ou le rejeter. Tout au plus pourrait-on prétendre qu'on a imité ici la légende de saint Taurin², dont le père a un nom latin : Tarquinius, et la mère un nom grec, Euticia. Cela, d'ailleurs, n'a aucun intérêt.

1. Il existe à la bibliothèque du Vatican, fonds de la reine de Suède, no 317, un missel éduen du viii^e siècle qui contient au fo 245 v^o une messe de Saint-Martin.

2. Légende dont la rédaction dernière est du même temps que celle de la nôtre, mais dont la trame est certainement ancienne. Une preuve à l'appui de ce que nous avons dit plus haut.

Il se peut que saint Mathurin ait succédé à Polycarpe comme missionnaire et catéchiste, mais comme évêque, non. Mathurin figure au martyrologe, — qui sans être officiel a bien quelque valeur, — comme simple prêtre et confesseur.

Pour que le maître de saint Mathurin pût aller mourir au monastère de Saint-Maurice, fondé au ^{vi}^e siècle par Sigismond, roi de Bourgogne, il faudrait que saint Mathurin eût vécu au ^{vi}^e ou au ^{vii}^e siècle. Or l'empereur Maximien, dont il guérit la fille, est du ⁱⁱⁱ^e siècle. Il y a donc là une grosse erreur du légendaire, mais une erreur fort intéressante. On la peut, en effet, expliquer en remarquant que la *Vita brevis* parle bien de saint Maurice, mais pour dire — ce qui s'accorde parfaitement avec le reste de l'histoire — que c'est vers le temps de son martyre que les Romains furent affligés de nombreuses maladies. Le légendaire a trouvé dans les notes qu'il développait le nom de saint Maurice et il l'a introduit dans son récit de la façon que l'on a vue.

Ce qui ne peut s'expliquer d'aucune autre manière que par une pure fantaisie d'un moine ignorant, car nous n'en trouvons nulle trace dans ce que nous considérons comme la rédaction primitive, c'est la visite que la légende fait faire par saint Mathurin au tombeau de saint Honorat, mort en 429. Cette visite n'a peut-être ici d'autre but, pour allonger un peu l'histoire et en augmenter l'intérêt, que d'amener l'épisode de la tempête apaisée par l'intervention du saint, — épisode qui n'est pas rare dans les récits hagiographiques et qui se trouve tout au long au chap. viii, v. 23 de l'Évangile selon saint Luc; au

chap. VIII, v. 23 de l'Évangile selon saint Mathieu, et au chap. IV, v. 37 de l'Évangile selon saint Marc¹.

L'office actuel de saint Mathurin a conservé cet épisode, mais en l'amenant autrement : « *Et ut itineris difficultatem sibi temperarent loca maritima petierunt; ubi cum insulam quamdam divertissent orta tempestate gravissima.* »

Il importe peu de savoir si oui ou non *quatre bons catholiques*, venus de Rome avec le corps de saint Mathurin, finirent leurs jours à Larchant auprès de son tombeau. Seule la présence, parmi ces quatre personnages, d'un certain diacre pourrait appeler une observation. Nous verrons plus loin qu'à l'histoire de saint Mathurin se lie celle d'un autre saint du Gâtinais, de saint Pipe, patron de Beaune-la-Rolande. Saint Pipe, *diacre*, avait rejoint saint Mathurin à Rome et accompagnait sa dépouille mortelle lorsqu'on la ramena à Larchant. Il y aurait donc ici une confirmation mutuelle de ces deux légendes. Malheureusement nous ne pouvons faire grand fond sur celle de saint Pipe.

(Sera continué.)

EUG. THOISON.

1. (*Saint Luc*, traduction de Bossuet) :

23). « Et comme ils naviguoient, ils s'endormit. Et une tempête s'abattit sur le lac; et la barque était remplie de flots et en péril. »

24). « Ils s'approchèrent de lui et l'éveillèrent, disant : Maître, nous périssons. Mais lui, s'étant levé, menaça le vent et les flots en fureur : et ils s'apaisèrent, et il se fit une grande tranquillité. »

